

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LA CRÉATION DU PARCOURS « LITTÉRATURES, FRANCOPHONIE ET POÉTIQUE » AU SEIN DU
MASTER MENTION « CRÉATION LITTÉRAIRE » - UFR LCSH**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 2 FEVRIER 2018,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2017 accordant l'Université Clermont Auvergne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

Vu la délibération n°2017-02-03-05 du Conseil d'Administration du 03/02/2017 portant sur le dossier d'accréditation de l'offre de formation ;

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 23 janvier 2018 ;

PRESENTATION DU PROJET

Lors de l'accréditation, il avait été prévu 2 parcours pour le Master mention Création littéraire :

- Littératures, poétique, création
- Création éditoriale des littératures de jeunesse et générales

Le parcours « Littératures, poétique, création » est actuellement proposé en présentiel à Clermont-Ferrand et à distance via le CEAD. Il s'agirait de maintenir ce parcours pour les étudiants en présentiel et de créer un parcours spécifique « Littératures, francophonie et poétique » pour les étudiants à distance (public international francophone et public national en reprise d'études).

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la création d'un parcours intitulé « Littératures, francophonie et poétique » au sein du Master mention « Création littéraire » de l'UFR LCSH, tel que présenté en annexe, à compter de l'année universitaire 2018/2019 pour la durée de l'accréditation de l'offre de formation (2017-2021).

Membres en exercice : 37

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions: 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-02-02-07

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

UFR LCSH : MASTER MENTION CREATION LITTERAIRE

CREATION DU PARCOURS « LITTERATURES, FRANCOPHONIE ET POETIQUE »

Ce parcours est proposé entièrement à distance, au CEAD (Centre d'enseignement à distance). Il a reçu la validation de l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) et intéresse à la fois un public international francophone et à un public national en reprise d'études.

Lors de l'accréditation, il avait été prévu 2 parcours :

- Littératures, poétique, création
- Création éditoriale des littératures de jeunesse et générales

Le parcours « Littératures, poétique, création » est actuellement proposé en présence à Clermont-Ferrand et à distance via le CEAD. Il s'agirait donc de maintenir le parcours « Littératures, poétique, création » pour les étudiants en présence et de créer un parcours spécifique « Littératures, francophonie et poétique » pour les étudiants à distance.

En effet, l'intitulé actuel « Littératures, poétique, création » est moins lisible pour les publics à distance et en particulier pour le public international francophone. Ainsi, la dimension « création » n'intéresse pas le public africain qui représente 90 % du public international et qui utilise ce master pour des raisons moins disciplinaires que diplômantes. En effet, la plupart des inscrits issus de l'AUF sont déjà engagés dans l'enseignement ou occupent des postes dans des ONG ou des organismes étatiques. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'AUF pour obtenir un niveau de qualification de master.

L'offre actuelle est trop lourde sur le plan pédagogique pour les étudiants à distance internationaux, qui connaissent des situations délicates, et souvent travaillent tout en préparant ce master ; elle comporte un plus grand nombre d'UE d'enseignement que la version précédente (2016-2017). De plus il s'est avéré difficile d'offrir des UE de création et des ateliers d'écriture à distance, en raison de la spécificité des modalités d'enseignement et des pratiques d'écriture.

Il est donc souhaité d'avoir un parcours spécifique au sein de la mention «Création Littéraire », qui propose un intitulé où la littérature apparaisse davantage et plus clairement, plus lisible à l'international avec une maquette qui comportera une large part de mutualisation avec le parcours « Littératures, poétique, création » (en supprimant les UE " création ") mais également 1 UE spécifique plus adaptée au public à distance.

Master mention Création littéraire parcours Littératures, francophonie et poétique

| Master 1 | | | |
|-----------------|--------------|--|----|
| S1 | UE 1 | - Littératures modernes : Littérature XIX°-XXI° siècles ET Histoire littérature, formes et genres - Littérature générale et comparée | 12 |
| | UE 2 | - Poétique et réception | 3 |
| | UE 3 | - Langues vivantes : au choix anglais, allemand ou espagnol | 3 |
| | UE 4 | - Langue et Littérature : Langue française (stylistique) | 3 |
| | UE 5 | - Spécialisation : Littérature francophone | 3 |
| | UE 6 | - Langue et Littérature française Selon le profil de l'étudiant Option 1 : étudiant international – AUF : Langue française, niveau B2, mise à niveau linguistique (cours assuré par le Centre FLEURA) Option 2 : Littérature française (Littérature médiévale ou XVII°-XVIII°) | 6 |
| S2 | UE 7 | - Méthodologies : Méthodologie de la recherche | 6 |
| | UE 8 | - TER (mémoire) | 24 |
| Master 2 | | | |
| S3 | UE 9 | - Littératures et création - Littérature française (XIX°-XXI° siècles) - Littérature comparée | 12 |
| | UE 10 | - Littératures antiques ou étrangères : Littératures anglaises, allemandes, italiennes, espagnoles, lusophones (au choix) | 6 |
| | UE 11 | - Création et réception : Poétique et réception | 6 |
| | UE 12 | - Spécialisation : Humanités numériques ET Littératures de l'ailleurs | 6 |
| S4 | UE 13 | - Projet tutoré : Stage en laboratoire | 6 |
| | UE 14 | - Mémoire | 24 |